Envoyé en préfecture le 07/10/2025
Reçu en préfecture le 07/10/2025
Publié le
ID : 064-246400337-20251002-DEL_2025_104-DE

Délibération n° DEL_2025_104

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (Séance du 2 OCTOBRE 2025)

Date de convocation : 11 septembre 2025
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 25
Nombre de délégués votants : 0
Nombre de pouvoirs : 6

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 02 octobre 2025 à 18 heures 00, au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents :
M. AUSSANT Claude, M. BARBAN Jean-Louis, Mme BARRAQUÉ Anne-Marie, Mme BERGES Isabelle, M. BEROT-LARTIGUE Michel, Mme BLANCHET Anne, M. BONNEMASON Bernard, M. CASADEBAIG Robert, M. CASAUBON Jean-Paul, Mme CASSOU Sylvie, M. DAGUERRE Robert, M. DESSEIN Michaël, M. ESQUER Philippe, M. LABERNADIE Patrick, Mme LAHOURATATE Nicole, M. LÉGLISE Vincent, M. MARTIN Fernand, M. MONGAUGÉ Jean-Luc, Mme MOULAT Monique, M. PARIS Rémi, M. PINOUT Bernard, Mme POUEYMIROU-BOUCHET Nadège, M. REGNIER Jean-François, M. SANZ Alain, M. SASSOUBRE Guy

Pouvoirs :
M. CARRERE Jean-Bernard donne pouvoir à M. BONNEMASON Bernard
M. CARREY Daniel donne pouvoir à M. CASAUBON Jean-Paul
Mme CLAVIER Hélène donne pouvoir à Mme BERGES Isabelle
M. LOUSTAU Christian donne pouvoir à M. CASADEBAIG Robert
Mme MOURTEROT Josiane donne pouvoir à M. AUSSANT Claude
M. VISSE Bernard donne pouvoir à M. MARTIN Fernand

Absents ou excusés :
M. CACHELOU Yoann, M. GABASTON Jean-Pierre

Secrétaire de séance : M. AUSSANT Claude

****

OBJET : DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT

RAPPORTEUR : M. CASAUBON Jean-Paul, Président

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2020-64 du 16 juillet 2020 portant délégation du Conseil communautaire au Président,

Il est donné lecture de la liste des décisions du Président prises en application de la délibération n°2020-64 du 16 juillet 2020 portant délégation du Conseil communautaire au Président :

BUDGET PRINCIPAL	Virement de crédit d'une opération à une autre opération pour des frais d'études sur une opération GEMAPI

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'État dans le département, d'un recours contentieux devant de le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 07/10/2025
Reçu en préfecture le 07/10/2025
Publié le
ID : 064-246400337-20251002-DEL_2025_104-DE

PREND ACTE des décisions prises par le Président.

Le Président,
Jean-Paul CASAUBON

Communauté de communes Vallée d'Ossau 64260 ARUDY

Signé par : Jean-Paul CASAUBON
CCVO
Date : 07/10/2025
Qualité : CCVO - Monsieur le Président

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'État dans le département, d'un recours contentieux devant de le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr